

COMMUNE DE LAPAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/05/2015

Présents : MMES M.CI. LADANNE - V. CHARLES - N. FOSSÉ -
MM. J. BORELLO - M. BLIN - J. DUPIN - D. GAURIAT -
P. JACQ - N. MALIN-

Absente excusée: MME J.M. LEGOFFE -

Secrétaire de séance: MM. J. DUPIN

Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le Compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du conseil.

- **Accepte, par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,** sur la répartition des sièges par communes composant le conseil communautaire de la Com Com ABC qui est remis en cause par la loi du 9 mars 2015, du fait de la démission de 9 conseillers municipaux sur 11 de la commune de Montlouis.

Celle-ci stipule que la répartition des sièges doit se faire à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Ce qui donne 37 sièges à répartir. Seules les communes ne disposant que d'un seul siège au sein du conseil communautaire disposeront d'un suppléant.

- **Accepte, par 10 voix pour,** la modification de l'article 1 des statuts du SDE 18, permettant l'intégration de 8 communautés de communes.

* *Communauté de Communes le Dunois.*

* *Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.*

* *Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry.*

* *Communauté de Communes Sauldre et Sologne.*

* *Communauté de Communes Terroirs d'Angillon.*

* *Communauté de Communes du Sancerrois.*

* *Communauté de Communes de Bourges Plus.*

* *Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.*

- **Accepte, par 10 voix pour,** les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2015 pour la somme de 1 803.05 € à l'article 673, à prendre à l'article 61522, pour annulation d'un titre de l'exercice 2013.

En complément de la délibération du 20 février 2014 concernant une personne qui n'avait pas payé la Salle des Fêtes (en 2011), la perception nous informe d'un reliquat de 16,68 €.

Le conseil municipal, admet en non-valeur le titre de recette n° 57 de l'exercice 2011, à l'article 758 du montant de 16,68 €.

Le crédit budgétaire est ouvert à l'article 6541 du budget 2015.

- **Décide, par 10 voix pour**, la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe pour une durée hebdomadaire de 17 h 50, à compter du 1^{er} octobre 2015, suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie.

Actuellement Mme Monique ALADENIZE, est à 15 heures par semaine.

Proposition d'un mi-temps sur Lapan et mi-temps sur Corquoy. Prévoir des heures d'ouverture différentes.

Une procédure de recrutement sera organisée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

- **Bilan de l'année 2014 de la forêt communale :**

ONF. Recettes : 613,88 € ; Dépenses : 2 266,83 € ; Différence : - 1 652,95 €.

Revenu net (HT)/hectare : 2014 = - 37,22 € ; 2013 = -25,21 € ; 2012 = + 153,11 €.

- **Informations :**

- Nutrition Santé le 26 Juin 2015 à 18 H 30 à la Salle de réunion à la Mairie.
- 4 Juillet 2015 : Inauguration du cimetière paysager.
- 14 Juillet 2015 : un repas sera offert à midi aux personnes de la Commune.
- Le Trophée d'Or féminin passe à Lapan le Mercredi 26 Août 2015 entre 13 H 40 et 14 H 15.
- Le pot de départ du Père Jean Marie MABIALA aura lieu le 21 Juin 2015 à 12 H. à Châteauneuf S/Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.